

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 235/05

MDE 13/054/2005 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## EXÉCUTIONS IMMINENTES

**IRAN**            **Abu Baker Mirzai Qaderi (h)**  
                      **Othman Mirzai Qaderi (h)**  
                      **Qader Ahmadi (h)**  
                      **Jahangir Badouzadeh (h)**

---

Londres, le 12 septembre 2005

Selon les informations recueillies, les quatre hommes nommés ci-dessus, tous issus de la minorité kurde, risquent d'être exécutés très prochainement. Ils sont détenus dans la prison d'Orumiyeh, dans l'ouest de l'Iran.

Abu Baker Mirzai Qaderi, Othman Mirzai Qaderi et Qader Ahmadi, originaires de Bokan dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, sont manifestement accusés de travailler pour le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI), un groupe d'opposition kurde. On pense qu'ils faisaient partie d'un groupe de soldats iraniens capturés par le PDKI en 1984 puis libérés parce qu'ils étaient kurdes. Peu après, ils étaient entrés dans la clandestinité. Cette année cependant, il semble que les trois hommes étaient retournés à Bokan, leur ville d'origine. Selon certaines sources, le fait que le PDKI les ait relâchés a éveillé les soupçons des autorités, qui les pensent mêlés à cette organisation, et a conduit à leur arrestation, vingt et un ans après les faits.

Certaines informations non confirmées indiquent qu'un quatrième Kurde, répondant au nom de Jahangir Badouzadeh et également détenu dans la prison d'Orumiyeh, risque d'être exécuté très prochainement. Amnesty International ignore les raisons de sa condamnation.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) cherche à obtenir la « *création d'un Iran fédéral démocratique ainsi que le respect des droits de la population kurde du Kurdistan d'Iran* » [traduction non officielle]. Il affirme par ailleurs qu'il « *rejette le terrorisme sous toutes ses formes [...] et le dépôt de bombes dans les lieux publics* ».

Des troubles ont éclaté dans les régions kurdes d'Iran après la mort de Shivan Qaderi, un militant kurde de l'opposition tué en juillet 2005. Ils ont fait de très nombreux morts et ont conduit à une vague d'arrestations de Kurdes, en particulier des défenseurs des droits humains. Esmail Mohammadi, Kurde iranien accusé de mener des activités au sein du *Komala* (Organisation révolutionnaire des travailleurs du Kurdistan, interdite), a été exécuté le 3 septembre dans la prison d'Orumiyeh (pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 236/03, MDE 13/028/2003 du 8 août 2003 et ses mises à jour, MDE 13/034/2004 du 24 août 2004 et MDE 13/050/2005 du 7 septembre 2005). Mohammad Panjavini, également kurde, aurait lui aussi été exécuté au même moment en raison, semble-t-il, de ses activités en faveur d'un autre groupe kurde nommé *Agri Soor*. Amnesty International craint que les autorités iraniennes ne multiplient les exécutions de militants kurdes de l'opposition emprisonnés en réaction aux récents affrontements.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en langue farsi, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous gravement préoccupé à l'idée qu'Abu Baker Mirzai Qaderi, Othman Mirzai Qaderi, Qader Ahmadi et Jahangir Badouzadeh ne soient exécutés très prochainement ;

– exhortez l'Ayatollah Ali Khamenei, Guide spirituel de la République islamique d'Iran, à commuer les peines prononcées contre ces condamnés à mort ;

– efforcez-vous d'obtenir des précisions quant au déroulement de la procédure dans le cadre de laquelle ces hommes ont été jugés, notamment la nature exacte des charges retenues contre eux, et cherchez à savoir s'ils ont été autorisés à consulter l'avocat

de leur choix et à former un recours contre leur condamnation et leur peine, comme le prévoit l'article 14-5 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

#### **APPELS À :**

**Remarque :** L'envoi de messages électroniques peut s'avérer difficile en Iran. Si votre courrier vous revient, veuillez le renvoyer, quel que soit le motif invoqué.

#### **Guide spirituel de la République islamique d'Iran :**

His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei  
The Presidency, Palestine Avenue  
Azerbaijan Intersection  
Téhéran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 649 5880 (précisez : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom* »)

**Courriers électroniques :** [info@wilayah.org](mailto:info@wilayah.org) (dans le champ objet, précisez : « *For the attention of the office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei, Qom* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Excellence,*

#### **Responsable du pouvoir judiciaire :**

His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi  
Ministry of Justice  
Park-e Shahr  
Téhéran

République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [irjpr@iranjudiciary.org](mailto:irjpr@iranjudiciary.org)  
(veuillez préciser « *Please forward to HE Ayatollah Shahroudi* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

#### **COPIES À :**

#### **Président du *Majlis-e Shoura-e Islami* (Assemblée consultative islamique) :**

Gholamali Haddad Adel  
Majles-e Shoura-ye Eslami (Parlement)  
Imam Khomeini Avenue,  
Tehran, République islamique d'Iran

**Fax :** +98 21 646 1746

**Formule d'appel :** *Dear Sir, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

#### ***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 24 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*